

PLAN D'ACTION SYNDICAL CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES



Dessignons l'avenir ensemble

31^e CONGRÈS DE LA FTQ // PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2016



Rédaction

Lise Côté, Alexandre Leduc et Louise Miller

Soutien à la rédaction

Colin L'Ériger

Soutien à la recherche

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

Secrétariat

Yuriko Hattori

Relecture

Émilie Favre, Yuriko Hattori et Marthe Messier

Coordination de la publication

Isabelle Gareau

Page couverture

Upperkut

Mise en page

Anne Brissette

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boul. Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone: 514 383-8000

Sans frais: 1 877 897-0057

Télécopieur: 514 383-8004

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 4^e trimestre 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

ISBN 978-2-89639-332-9

Imprimé par le service de l'imprimerie de la FTQ  

Pour en savoir plus

Un rapport *Portrait des inégalités sociales au Québec* a été produit par le service de la recherche de la FTQ. Il recense études, statistiques et analyses sur les inégalités sociales au Québec et braque les projecteurs sur les 1% les plus riches. Un bon complément de lecture pour mieux comprendre les enjeux.



Table des matières

PLAN D'ACTION SYNDICAL CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES	5
PARTIE 1	
UNE INDISPENSABLE ACTION GOUVERNEMENTALE	7
1.1 Le rôle incontournable de l'État	7
1.2 Pour une fiscalité plus progressive	10
1.3 Pour des réinvestissements en infrastructures	11
PARTIE 2	
POUR DES EMPLOIS DE QUALITÉ	13
2.1 L'emploi : facteur potentiel de réduction des inégalités	13
2.2 Pour un mouvement syndical fort	14
2.3 Une hausse du salaire minimum	14
2.4 Un meilleur accès à la <i>Loi sur les décrets de convention collective</i>	15
2.5 Une bonification de la <i>Loi sur les normes du travail</i>	15
PARTIE 3	
POUR DÉVELOPPER NOTRE RAPPORT DE FORCE : ÉDUCATION SYNDICALE ET ACTION POLITIQUE	17
3.1 Nos valeurs et l'action politique	17
3.2 Un projet de société à faire connaître	17

Les biens sociaux que nous considérons ici sont les services de santé, le logement et l'éducation, tous également fondamentaux. À l'heure actuelle, l'accès à ces biens demeure inégalement réparti selon les couches de la société, et notre projet de société doit véhiculer un objectif d'égalité d'accès à ces biens fondamentaux.

– Louis Laberge, discours inaugural du 16^e Congrès de la FTQ, Québec, 1979, p. 24.



Plan d'action syndical contre les inégalités sociales

Les inégalités sociales sont une manifestation désolante des ratés de notre société actuelle. Au cours des dernières décennies, l'effet conjugué des politiques néolibérales, des mesures visant la flexibilisation du marché du travail et de l'emprise de la finance sur l'économie a notamment contribué à creuser les inégalités au Québec. En laissant libre cours aux mécanismes de marché, on permet aux 1 % les plus riches de s'enrichir au détriment des 99 %. À l'heure actuelle, les dirigeants des plus grandes entreprises canadiennes touchent une rémunération 184 fois plus élevée que celle d'une travailleuse ou d'un travailleur moyen¹.

L'inégalité se décline sous différentes facettes : par des revenus insuffisants, par l'absence de richesse, par des difficultés d'accès à un travail rémunérateur et valorisant, par des problèmes aigus de santé chez certaines personnes moins nanties, par un accès limité à un logement salubre, par des taux de décrochage plus élevés dans les écoles situées dans des quartiers défavorisés, par de faibles connaissances politiques ayant un impact négatif sur la participation citoyenne et démocratique, etc. Cette réalité se reflète même dans nos propres rangs; des travailleuses et des travailleurs ont un emploi stable bien rémunéré et d'autres occupent un emploi précaire et à faible salaire. Toutes ces inégalités ont des conséquences graves sur le dynamisme économique, la mobilité sociale, l'espérance de vie, la réussite scolaire... bref, sur l'ensemble de la société!

Pourquoi faut-il s'y attaquer avec fermeté? Parce que l'égalité est une valeur fondamentale qui doit gouverner la vie en société. L'égalité contribue au bien-être de tous et de toutes. Les pays les plus égalitaires ont des taux de pauvreté et de criminalité moins élevés, une population en meilleure santé, une main-d'œuvre éduquée et bien formée, une présence enviable des femmes dans la société, des citoyens et des citoyennes ayant une confiance accrue dans les institutions, et tout cela génère un dynamisme économique. En somme, l'égalité a bien meilleur goût!

Depuis toujours, les syndicats sont des acteurs incontournables dans la lutte contre les inégalités. Par la négociation, ils font augmenter les salaires de leurs membres, qui sont souvent de petits et moyens salariés et salariées. Par des pressions politiques sur le salaire minimum, ils font augmenter les salaires au bas de l'échelle. Par leurs revendications, ils militent pour la mise sur pied de politiques sociales et de services publics universels qui à leur tour contribuent à la réduction des inégalités. Malgré nos luttes syndicales des trente dernières années, les inégalités persistent et ne cessent d'augmenter. Pire! Les récentes rondes de mesures d'austérité imposées par Québec heurtent de plein fouet les plus vulnérables de notre société et les travailleurs et les travailleuses. Il est donc urgent d'agir.

Par ce 31^e Congrès, la FTQ s'engage fermement dans cette lutte en proposant un plan d'action vigoureux. Car l'égalité est une valeur fondamentale de notre société. Et c'est par nos actions syndicales et politiques que nous dessinerons l'avenir d'une société plus égalitaire, plus solidaire et plus démocratique.

1. MACKENZIE, Hugh, *Staying Power: CEO Pay in Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2016, p.11.

Services publics et programmes sociaux : une liste non exhaustive

Programmes sociaux (ou paiements de transfert) : ensemble de mesures qui ont pour objet d'assurer la protection des personnes ou de soutenir des groupes cibles (familles, personnes âgées, jeunes, personnes handicapées) grâce à des prestations, des paiements de transfert ou des crédits d'impôt.

Exemples : les prestations aux familles (Allocation canadienne pour enfants, Soutien aux enfants, crédits d'impôt pour frais de garde); l'aide aux personnes démunies (Programme d'aide sociale; crédit d'impôt pour solidarité, Allocation-logement, prime au travail); le soutien financier aux étudiants (Programme de prêts et bourses, crédit d'impôt pour frais de scolarité); les prestations de retraite (pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti); etc.

Programmes d'assurances sociales : programmes contributifs pour se prémunir contre un risque ou une situation particulière comme la perte d'un emploi, un accident de voiture ou de travail, ou la venue d'un enfant.

Exemples : régime public d'assurance automobile du Québec; assurance-emploi (fédéral); Régime québécois d'assurance parentale; assurance médicaments; régime québécois de santé et de sécurité du travail; etc.

Services publics : services qui répondent à des besoins de la communauté, qui sont d'intérêt public, c'est-à-dire qui permettent d'assurer l'accessibilité, l'universalité et l'équité.

Exemples : santé et services sociaux (hôpitaux, CHSLD, CISSS, centres jeunesse, etc.); éducation (écoles primaires, secondaires et établissements postsecondaires); centres de la petite enfance (CPE) et services de garde subventionnés; logements sociaux; culture (bibliothèques, musées); transport en commun (métro, autobus); réseau routier (routes, ponts, viaducs); service postal (fédéral); etc.

Ce sont aussi tous les services normalement assurés par une municipalité (collecte des ordures, recyclage, égouts et aqueducs, loisirs, etc.), qui concernent la gouverne et la justice (armée, services de police, justice, sécurité, etc.) ou des services comme l'eau, le gaz et l'électricité.



PARTIE 1

Une indispensable action gouvernementale

Les inégalités ne résultent pas des caractéristiques individuelles ou de l'insuffisance des efforts consentis par un individu pour s'en sortir. Elles sont le résultat de choix politiques. Sinon, comment expliquer qu'à richesse à peu près égale, des sociétés (ou pays) sont plus égalitaires que d'autres? L'explication réside dans la présence d'institutions, de politiques publiques et de mécanismes de redistribution, lesquels jouent un rôle déterminant pour corriger les inégalités sociales. Aujourd'hui, les gouvernements ont toujours le pouvoir de les réduire ou de les augmenter : c'est une question de volonté politique.

La capacité de l'État à redistribuer la richesse entre ses citoyens et ses citoyennes repose sur deux grandes composantes. Premièrement, les services publics qui offrent des biens et services essentiels à la population ainsi que les programmes sociaux (aussi appelés paiements de transfert) qui redistribuent de l'argent directement à la population en fonction de ses besoins. Deuxièmement, une fiscalité (impôts et taxes) progressive génère les sommes nécessaires pour financer ces services et programmes sociaux. Enfin, il est de notoriété publique que les infrastructures sont essentielles à la prospérité et à la croissance économique dont les principales retombées sont la croissance de l'emploi et des revenus, deux facteurs de lutte contre les inégalités sociales.

1.1 LE RÔLE INCONTOURNABLE DE L'ÉTAT

L'État demeure le principal instrument de solidarité sociale et économique, car lui seul possède une vision globale pour élaborer un plan de redistribution équitable de la richesse. Des services publics et des programmes sociaux accessibles, de qualité et financés adéquatement par un impôt progressif sur le revenu constituent le meilleur rempart contre les inégalités sociales et des outils formidables pour une meilleure égalité des chances.

► Des services publics et des programmes sociaux

Depuis des années, l'accessibilité diminue sournoisement soit parce que le service n'est plus disponible, soit parce que les critères d'éligibilité aux programmes sont resserrés, ou parce qu'on impose de nouveaux coûts. Que ce soit pour la santé, l'éducation ou le soutien aux familles, les moyens financiers ne doivent jamais constituer un critère d'accessibilité. C'est pourquoi la FTQ intervient sur tous les grands enjeux sociaux.

Par exemple, dès les années soixante-dix, la FTQ préconise un modèle de **services de garde** universels, gratuits, de qualité et sans but lucratif. Le modèle des centres de la petite enfance (CPE), qui reste à parachever, offre un environnement stimulant aux enfants et leur permet de

développer leur plein potentiel. Par son programme éducatif de qualité, il égalise les chances des enfants, surtout ceux qui sont issus de milieux socio-économiques défavorisés, au moment d'entrer à l'école. L'idée est d'inscrire les garderies comme la porte d'entrée au système éducatif et, du coup, de favoriser la participation des parents, surtout celle des femmes, sur le marché du travail. Jusqu'à ce jour, les CPE ont fait leur preuve. Pourtant, au cours des dernières années, le gouvernement s'acharne à affaiblir le réseau en augmentant sensiblement les tarifs journaliers et en ouvrant encore plus grande la porte aux garderies privées.

En **éducation**, la FTQ se positionne en faveur de la gratuité scolaire à tous les niveaux : primaire, secondaire, collégial et universitaire. L'éducation est un droit et non un privilège. L'éducation et la formation constituent une des solutions pour lutter contre les inégalités sociales, puisqu'elles favorisent l'intégration et le maintien en emploi des personnes. Aussi, la qualité de l'éducation est le gage d'une participation citoyenne active, de démocratie et de mobilité sociale. Malheureusement, les frais afférents au niveau collégial et les coûts des fournitures scolaires ou de diverses activités au primaire et au secondaire montrent bien que la gratuité est souvent mise à mal. Dans le secteur universitaire, l'augmentation des frais de scolarité est un frein à l'accès pour une certaine tranche de la population.

Quant à la **santé**, la FTQ a toujours prôné la préservation et l'amélioration d'un régime de santé public et universel. On ne choisit pas d'être malade, donc il est essentiel de maintenir un accès équitable au système de santé. La tarification de certains services compromet l'accessibilité pour les personnes à faible revenu dont la santé est souvent précaire, ce qui mène directement à un accroissement des inégalités. Par exemple, les frais accessoires (ouverture de dossier, gaze, gouttes, etc.) réclamés par certains médecins constituent un obstacle financier pour les personnes moins nanties. Heureusement, un règlement gouvernemental récent mettra fin à cette pratique en janvier 2017. Les luttes syndicales pour contrer la tarification ont été partiellement couronnées de succès. L'idée d'un ticket modérateur, qui a longtemps circulé dans les officines gouvernementales, a été délaissée. Cependant, une contribution santé a été introduite en 2010² laquelle a un caractère fortement régressif, puisqu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des gens. Cette cotisation a depuis été modulée partiellement en fonction des revenus. Selon la dernière mise à jour économique du Québec³, la contribution santé sera enfin abolie en janvier 2017. Mais ce qui inquiète davantage, depuis les rondes de mesures d'austérité, c'est l'effritement du panier de services en santé. La conclusion des travaux de la Commissaire à la santé et au bien-être est cinglante : « la couverture publique est incomplète,

2. La première mouture de la contribution santé était de 25 \$ par personne en 2010, 100 \$ en 2011 et 200 \$ en 2012 sans égard au revenu à l'exception des très pauvres.

3. FINANCES QUÉBEC, *Le plan économique du Québec, mise à jour d'octobre 2016*, 25 octobre 2016, page 14.

inadaptée, incohérente, inefficace et inéquitable⁴ ». Elle constate notamment que les services, en plus d'être non adaptés aux besoins actuels, sont difficiles d'accès (ex. : listes d'attente interminables) et variables selon les régions. Elle appelle pour un réinvestissement massif et immédiat dans la prévention et dans le réseau de santé en général.

Les sommes relatives aux services publics et aux programmes sociaux sont injustement perçues comme des dépenses alors qu'il s'agit d'investissements productifs et stratégiques dans le potentiel économique et social d'une société, au même titre que les investissements dans les infrastructures. C'est dans ce contexte que le mot « investissement » prend tout son sens.

► **Soutien du revenu : une érosion constante**

En matière de programmes de soutien du revenu, le constat est plutôt sombre. Le régime d'**assurance-emploi** a subi une dégringolade. Depuis les années 1990, les gouvernements fédéraux successifs ont introduit une série de mesures qui en ont restreint l'accessibilité et la portée. Aujourd'hui, le régime d'assurance-emploi s'est tellement érodé qu'au Québec moins de 40 % des personnes en chômage ont droit à des prestations, les femmes moins que les hommes. Au Québec, l'**aide financière de dernier recours** (aide sociale) a subi la même cure. Un nouvel assaut de resserrement récent s'incarne dans le projet de loi n° 70 qui impose aux personnes sans contrainte sévère à l'emploi et qui


4. DAOUST-BOISVERT, Amélie, « Le Commissaire à la santé s'alarme d'un effritement des services », *Le Devoir*, 7 octobre 2016, page A3.

font une première demande d'aide sociale de participer à des mesures d'employabilité obligatoires. À défaut de s'y soumettre, des pénalités financières sont appliquées aux prestataires⁵. Malgré la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement a continuellement serré la vis aux prestataires, s'attaquant ainsi aux plus démunis de notre société. Devant ces situations, la FTQ et ses syndicats affiliés ont été de tous les combats et de toutes les coalitions. N'eût été notre mobilisation constante, les reculs auraient été vraisemblablement plus grands.

Quant aux revenus destinés à la **retraite**, les pressions financières et les politiques néolibérales des 25 dernières années expliquent pourquoi seuls des gains minimaux ont été réalisés dans les régimes publics. Certaines mesures apportées à la pension de la Sécurité de vieillesse (PSV) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) ont permis d'assurer la viabilité des régimes et de bonifier les seules prestations versées dans le cadre du Supplément de revenu garanti (SRG) qui s'adresse aux personnes âgées à faible revenu. Les régimes complémentaires de retraite, que nous négocions, ne sont pas à l'abri des aléas financiers. De plus, une majorité de personnes n'ont pas accès à de tels régimes et doivent uniquement compter sur leur épargne personnelle, des montants souvent faméliques parce qu'elles n'ont pas de revenus suffisants pour épargner pour la retraite. En 2010, la FTQ adoptait une déclaration de politique sur la retraite laquelle demandait une amélioration substantielle des

5. QUÉBEC, *Projet de loi n°70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, novembre 2015.





régimes publics et lançait une vaste campagne, *Une retraite à l'abri des soucis*, pour sécuriser et augmenter les revenus de retraite de tous les Québécois et les Québécoises. Pour un coût raisonnable, la FTQ milite pour une bonification du RRQ et du SRG afin de permettre aux plus démunis d'améliorer leurs conditions de vie ou, à tout le moins, de les maintenir. La campagne est toujours en cours aujourd'hui afin de maintenir la pression sur le gouvernement du Québec qui fait de l'obstruction aux récentes intentions du gouvernement fédéral qui propose une bonification minimale des régimes publics de retraite.

► Des enjeux à approfondir

L'accès aux services de santé, reconnu comme un droit fondamental, englobe l'accès aux médicaments nécessaires à la santé. Le **régime d'assurance médicaments** a une portée universelle, bien qu'il comporte une composante publique et une autre privée. Il offre une protection minimale assurant à tous les mêmes garanties de base et protégeant les personnes les plus vulnérables. Or, il appert que ce type de régime est inéquitable, surtout dans le secteur privé où les personnes rémunérées au salaire minimum ou qui travaillent à temps partiel paient des primes démesurément élevées en fonction de leurs revenus. Malgré le caractère universel du régime, il y a encore des Québécois et des Québécoises qui se privent de médicaments faute de moyens. À ces problèmes d'équité et d'accessibilité s'ajoute la hausse faramineuse des coûts des médicaments, menaçant ainsi la viabilité du régime public, mais aussi des régimes privés. En effet, dans les milieux de

travail syndiqués, les travailleurs et les travailleuses peinent à négocier des améliorations à leurs conditions de travail, car les coûts de l'assurance médicaments obligatoire occupent une place de plus en plus substantielle. Afin de favoriser la justice sociale, de freiner la hausse des coûts et, à terme, de dégager des économies, l'établissement d'un régime public et universel d'assurance médicaments, financé à même l'impôt sur le revenu progressif et combiné à des capacités institutionnelles pour endiguer la hausse des coûts, se présente comme la solution idéale.

Le contexte politique pourrait obliger la FTQ à se prononcer prochainement sur une proposition gouvernementale de **revenu minimum garanti** (RMG). En principe, un RMG vise à remplacer l'ensemble des prestations sociales et les paiements de transfert (aide sociale, crédit d'impôt pour la solidarité, programme Allocation-logement, soutien aux enfants, crédit d'impôt pour frais de garde et programme de service de garde à contribution réduite, prime au travail, etc.) par

une allocation universelle, versée inconditionnellement, et suffisante pour maintenir les gens hors de la pauvreté. Or, la proposition sur la table s'apparente davantage à un exercice de simplification et de rationalisation devant dégager des économies qu'à un réel programme de redistribution des revenus. Nécessitant une refonte complète des programmes du gouvernement québécois et une négociation délicate de concordance avec Ottawa, ce projet est d'une rare complexité.

Le revenu minimum garanti : est-ce une mauvaise bonne idée ? Est-ce que cette mesure contribuerait à réduire les inégalités ? Sans une réflexion plus approfondie, il est trop tôt pour se prononcer. Toutefois, certaines conditions peuvent déjà être énoncées : que la prestation de base prévue au RMG soit supérieure aux allocations actuellement versées ; que son implantation mène à une réelle amélioration des conditions de vie ; et enfin, que la présence du RMG ne dispense pas le gouvernement de la nécessité d'une politique de création d'emplois vigoureuse.

Propositions du plan d'action

C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ avec l'appui des conseils régionaux et des syndicats affiliés :

- *Revendique auprès du gouvernement du Québec des réinvestissements massifs en faveur des secteurs de la santé, de l'éducation et des programmes sociaux ;*
- *Milite pour l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments et insiste auprès du gouvernement pour qu'il se dote des capacités institutionnelles pour contrôler les coûts des médicaments ;*
- *Entame rapidement une réflexion sur la pertinence d'établir un revenu minimum garanti et d'en déterminer, le cas échéant, les caractéristiques sur la base de nos valeurs syndicales.*

Notre projet de société : démocratie, justice sociale, solidarité et équité

Concrètement, c'est une société qui, entre autres :

- ▶ ne laisse aucune personne à la marge et soutient financièrement les personnes qui vivent des situations particulières (pauvreté, chômage, maladie, vieillesse) afin de leur permettre de satisfaire leurs besoins essentiels;
- ▶ offre des opportunités égales à chaque jeune de s'épanouir en facilitant l'accès à un programme éducatif de qualité dès la petite enfance;
- ▶ assure l'accessibilité à tous et à toutes à des soins de santé, à une éducation gratuite et de qualité et à des logements adéquats;
- ▶ lutte de façon constante contre toute forme de discrimination et d'exclusion;
- ▶ promeut l'égalité entre les hommes et les femmes;
- ▶ protège l'environnement et le climat de manière à offrir un milieu de travail et de vie sain et à permettre aux générations futures de combler leurs besoins;
- ▶ est laïque et francophone tout en respectant la diversité québécoise;
- ▶ répartit la richesse de manière équitable pour assurer à chacun et chacune une qualité de vie décente;
- ▶ développe une économie forte et diversifiée, ainsi que des régions et des communautés dynamiques qui répondent aux besoins de leur population (ex. : emplois de qualité, autosuffisance alimentaire, etc.);
- ▶ favorise le dialogue social ainsi que la participation des citoyens et des citoyennes dans les sphères politique, sociale, culturelle et économique;
- ▶ possède toute l'autonomie nécessaire pour assurer une cohérence dans l'élaboration de ses politiques;
- ▶ procure des emplois au plus grand nombre de personnes afin de leur permettre de vivre décemment;
- ▶ donne un accès libre et sans contrainte à la formation de syndicats et à l'exercice de leurs droits;
- ▶ reconnaît les syndicats comme les représentants légitimes de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses et aussi comme des acteurs incontournables de la cohésion sociale.

1.2 POUR UNE FISCALITÉ PLUS PROGRESSIVE

La fonction première de la fiscalité est de financer les services publics et les programmes sociaux qu'une société a collectivement choisi de se donner, lesquels contribuent à la qualité de vie. En tant qu'outil de répartition de la richesse, la fiscalité joue un rôle fondamental dans la lutte contre les inégalités sociales. Si le Québec tire mieux son épingle du jeu, c'est grâce à l'effet combiné des mécanismes de redistribution, soit l'impôt progressif sur le revenu dont les recettes servent au financement des services publics et sociaux ou aux paiements de transfert aux personnes (ex. : assurance-emploi, aide sociale et autres prestations). Les campagnes de dénigrement de la fiscalité ont rompu le lien

vertueux qui la lie aux services publics et aux programmes sociaux. Les gens n'y voient qu'une dépense, un « fardeau » fiscal, alors qu'ils reçoivent en contrepartie l'équivalent de 27 785 \$ (2012) en services dispensés par les municipalités et par Québec (incluant les transferts aux personnes; excluant le fédéral)⁶.

L'érosion de la progressivité de l'impôt sur le revenu, l'augmentation des tarifs et des taxes régressives, les baisses d'impôt et l'existence de coûteuses dépenses fiscales aux entreprises, de même que la montée de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal ont grugé la progressivité du régime fiscal en général. Ainsi, une réforme en profondeur de la fiscalité québécoise semble

particulièrement indiquée pour lutter contre les inégalités sociales.

Dans le cadre des travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise en 2014-2015, la FTQ revendiquait, afin de rendre le régime fiscal plus équitable et de générer des recettes fiscales supplémentaires, entre autres, les mesures suivantes :

- ▶ Reporter l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- ▶ suspendre les versements au Fonds des générations;
- ▶ Instaurer un impôt minimum pour les grandes entreprises;
- ▶ Imposer à 100 % les gains en capital;
- ▶ Abolir le crédit d'impôt pour dividendes;
- ▶ Instaurer une taxe sur le capital financier non productif;

6. IRÉC, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois*, février 2012, p. 3.



- ▶ Lutter contre l'évasion fiscale;
- ▶ Rejeter toute hausse de tarification pour les services publics et sociaux;
- ▶ Mettre en place de nouveaux paliers pour l'impôt sur le revenu des particuliers;
- ▶ Maintenir le crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs.

La mesure phare qui est ressortie des travaux de cette commission consiste à ce que les revenus gouvernementaux proviennent davantage des taxes à la consommation (taxes de vente, taxes sur l'essence, etc.) et des tarifs (ex. : tarifs des services de garde et d'électricité, etc.) que de l'impôt progressif sur le revenu. Or, un usage accru de la tarification des services fait reposer directement sur les épaules des usagers et des usagères une part croissante du financement des services publics sans que ceux-ci ne soient améliorés pour autant. Puisque les tarifs sont les mêmes pour tout le monde, les personnes les moins riches dépensent une plus grande partie de leurs revenus pour ces services que les personnes mieux nanties. Par exemple, les hausses des tarifs d'électricité des

dernières années ont eu des effets négatifs sur les ménages à faible revenu qui se sont retrouvés en défaut de paiement.

La résistance du Québec à nos propositions nous laisse perplexes. En quoi ne serait-il pas équitable d'établir un impôt sur la richesse des personnes dans un contexte où les inégalités de revenus sont croissantes? En quoi est-ce inconvenant de demander aux entreprises qui engrangent des milliards de dollars et aux banques qui font des profits faramineux de contribuer davantage au Trésor public? Pourquoi les gouvernements du Québec et du Canada, qui ont en main le pouvoir législatif de contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, n'agissent pas plus fermement envers les entreprises et les contribuables nantis? Et que dire de l'amnistie offerte par l'Agence du revenu Canada à quelques clients riches de la société KPMG qui ont sciemment fraudé le fisc et qui n'ont fait l'objet ni de pénalités ni d'accusations criminelles? Y a-t-il deux poids deux mesures dans l'application des lois fiscales? Doit-on y voir une tendance à la complaisance envers les plus riches?

L'impôt progressif sur le revenu des particuliers et une contribution fiscale plus substantielle des entreprises, notamment par une lutte sans merci contre les paradis fiscaux, doivent à nouveau être considérés comme une source légitime de revenus pour l'État pour réduire les inégalités sociales.

1.3 POUR DES RÉINVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

Les politiques d'austérité ont eu des impacts sur l'évolution des plans québécois des infrastructures (PQI) qui présentent les intentions gouvernementales sur dix ans. Bien que le plan 2016-2026 indique une hausse minimale du budget total (0,3 %), la part du lion des investissements a été allouée au réseau routier ainsi qu'à des projets en cours comme le CHUM. Par conséquent, des secteurs névralgiques comme le transport en commun, le logement social et l'éducation ont pâti du désinvestissement public, fragilisant d'autant l'économie du Québec. Des besoins criants s'expriment dans ces secteurs négligés et particulièrement dans les infrastructures à vocation socio-économique.

Faute de ressources financières suffisantes pour maintenir les actifs en bon état, plusieurs infrastructures se sont gravement dégradées. Par exemple, certaines écoles sont dans un tel état de décrépitude qu'elles mettent en péril la santé des enfants et du personnel de soutien et enseignant. Certaines doivent même être démolies. La FTQ n'a jamais raté une occasion de revendiquer haut et fort, auprès des gouvernements, des réinvestissements massifs dans les infrastructures. Force est de constater que notre voix n'a pas été entendue.

Propositions du plan d'action

C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ avec l'appui des conseils régionaux et des syndicats affiliés:

- ▶ *Exige que le gouvernement du Québec réexamine le régime fiscal de manière à ce qu'il redevienne un outil puissant de lutte contre les inégalités et qu'il génère suffisamment de recettes fiscales pour financer adéquatement les biens et services publics et les programmes sociaux;*
- ▶ *Réclame que les gouvernements deviennent des leaders en matière de lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale;*
- ▶ *Participe activement à la lutte contre les paradis fiscaux, notamment en poursuivant les travaux au sein du collectif Échec aux paradis fiscaux.*

Malgré les investissements annoncés lors de la mise à jour économique du gouvernement libéral en octobre dernier, la hauteur des sommes consenties est une goutte d'eau dans l'océan. Adhérant au dogme de la réduction de la dette à tout prix, le gouvernement ne semble plus avoir d'intérêt à investir dans des infrastructures socio-économiques, car ces investissements augmenteront forcément le niveau de la dette publique, ce qui est contraire à son objectif. Pire! Il agitera le spectre d'une éventuelle décote du Québec par les agences de notation... ce qui ne risque pourtant pas d'arriver. La FTQ dénoncera toujours ce désengagement de l'État et découragera ce dernier d'emprunter cette voie à l'avenir.

Par le passé, le gouvernement a souvent eu recours à des partenariats public-privé (PPP) afin que les coûts des nouvelles infrastructures n'apparaissent plus dans son bilan. La FTQ s'est alors attachée à démontrer les risques inhérents aux PPP et à les dénoncer: les coûts plus élevés et leur dépassement répété, le manque de transparence, l'hégémonie des grandes entreprises, la hausse des tarifications et la perte de contrôle gouvernemental sur l'ensemble du projet. Aussi, la FTQ s'était fortement inquiétée du démantèlement des services publics et de leur dégradation, de la perte d'emplois syndiqués ainsi que de la détérioration des conditions de travail des employées et des employés affectés à ces services.

Encore aujourd'hui, nous croyons fermement qu'il est de la responsabilité de l'État d'offrir des services publics de qualité dans des infrastructures de qualité. Après avoir obtenu des réponses satisfaisantes à plusieurs

craintes soulevées et après mûres réflexions, la FTQ a décidé d'appuyer la stratégie du Fonds de solidarité FTQ qui souhaite investir dans les infrastructures à vocation socio-économique au cours des prochaines années afin de créer des emplois de qualité et de jouer un rôle structurant dans l'économie du Québec.

En partenariat avec les villes, les commissions scolaires et les gouvernements, le Fonds de solidarité FTQ développera des projets immobiliers comme des écoles, des équipements sportifs, des centres communautaires et des résidences étudiantes afin d'offrir des infrastructures de qualité et des milieux de travail sains. Fidèle à sa mission d'offrir du capital patient, le Fonds n'imposera pas d'obligation de rachat (rétrocession) après une période de location d'une trentaine d'années. Contrairement à un PPP, le Fonds de solidarité FTQ et ses partenaires assumeront tous les risques liés au développement du projet, à la construction, à la date de livraison de l'immeuble et aux possibles dépassements de coûts. Avant toute décision d'investissement, le Fonds réalisera un bilan social auprès de la commission scolaire ou de la municipalité visée et consultera les syndicats présents. C'est uniquement à la suite d'un

bilan positif que le Fonds donnera son aval à chacun des projets analysés. Cette stratégie globale du Fonds, contrairement à un PPP, aura pour effet d'affermir l'emprise syndicale sur les projets et de consolider des emplois syndiqués.

Nous considérons que le Fonds de solidarité FTQ peut devenir un acteur sérieux dans l'édification d'infrastructures à vocation socio-économique. Déjà, le Fonds consacre 60 millions de dollars à des projets de logements sociaux, communautaires et abordables. Avec cette nouvelle orientation, c'est 400 millions de dollars dès 2017-2018 qui seront consacrés à la construction de communautés plus prospères et d'une économie plus forte. En 1983, la FTQ a osé le Fonds de solidarité FTQ; en 2016, osons encore une fois en ouvrant un nouveau champ d'action au profit de l'ensemble de la population!

Propositions du plan d'action

C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ avec l'appui des conseils régionaux et des syndicats affiliés:

- ▶ *Accentue la pression auprès du gouvernement pour des réinvestissements en infrastructures dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement social;*
- ▶ *Appuie le Fonds de solidarité FTQ dans la construction d'infrastructures socio-économiques à condition que les services soient dispensés par le secteur public et que les emplois soient préservés.*



PARTIE 2

Pour des emplois de qualité

Depuis de nombreuses années, des transformations importantes se sont produites dans le domaine du travail. On observe une polarisation accrue du marché du travail s'exprimant de diverses façons: un écart grandissant entre les salaires en haut de l'échelle et les faibles salaires; entre les emplois stables bien rémunérés et les emplois précaires mal protégés; ou encore entre les bons emplois qualifiés et les « mauvais » emplois peu qualifiés. Tout cela étant conjugué à une attaque en règle contre le mouvement syndical et un gel ou des majorations minimales du salaire minimum. Ainsi, la table était mise pour un accroissement des inégalités au Québec.

Garantir un emploi de qualité à tous et à toutes demeure l'une des meilleures façons de lutter contre les inégalités sociales. Deux grands axes d'intervention doivent être privilégiés: la création d'emplois de qualité et le renforcement de la législation relative au travail afin d'améliorer les conditions de travail.

2.1 L'EMPLOI : FACTEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Au cours des dernières décennies, les gouvernements ont décidé d'appliquer des politiques néolibérales, à savoir austérité budgétaire, privatisation d'actifs publics, déréglementation et libéralisation totale du commerce et des marchés financiers, lesquelles ont eu des conséquences majeures sur le marché du travail.

▷Précarisation et flexibilité

Les transformations survenues dans les entreprises, privées et publiques, soutenues ou non par les changements technologiques, ont entraîné une rationalisation du nombre d'emplois et en a abaissé la qualité. Le nombre d'emplois atypiques a bondi. Aujourd'hui, environ quatre personnes sur dix occupent un emploi atypique (temporaire, à temps partiel, cumul d'emplois ou travail autonome). De plus, ce type d'emploi est généralement associé à une plus faible rémunération et à un accès limité, voire inexistant, aux avantages sociaux. Cette dégradation du marché du travail affecte plus particulièrement les groupes vulnérables (les femmes, les jeunes, les personnes immigrantes, etc.) qui occupent trop souvent ce type d'emploi.

La déréglementation du marché du travail, particulièrement la modification au *Code du travail* visant à alléger l'encadrement de la sous-traitance (article 45), a accru la flexibilité et la précarisation du marché du travail. La FTQ n'est pas contre la sous-traitance. D'ailleurs, plusieurs de nos membres travaillent dans des entreprises sous-traitantes et occupent des emplois de qualité. Cependant, nous sommes contre la sous-traitance de *cheap labor*, celle qui fait perdre des emplois de qualité et gruge le niveau de rémunération des travailleurs et des travailleuses.

Un des rares gains dans cet univers plutôt morose a été l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale* (LÉS), il y a vingt ans maintenant, à la suite de longues luttes syndicales. Cette loi a permis de réduire

les inégalités salariales entre les hommes et les femmes au sein d'une même entreprise. Bien que l'équité salariale ait été largement reconnue, plusieurs entreprises tardent toujours à l'appliquer dans leurs milieux de travail ou, encore, à en assurer le maintien. Qui plus est, le retrait du financement étatique auparavant dévolu à la Commission de l'équité salariale (CÉS) ainsi que son rôle mineur au sein de la nouvelle Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) inquiète la FTQ quant à sa capacité d'appliquer correctement la loi.

▷Stagnation des salaires

Les pressions liées à la mondialisation et à la concurrence des pays émergents (Chine, Inde, etc.) ont sapé la capacité des travailleurs et des travailleuses à négocier de meilleurs salaires. En effet, les menaces de délocalisations et de licenciements, de même que le spectre du chômage associé à des coupes majeures dans le régime de l'assurance-emploi ont mis un frein à leur capacité d'obtenir un juste partage des gains de productivité réalisés au cours des trente dernières années. L'insuffisance du salaire minimum et la diminution du nombre de travailleurs et de travailleuses couverts par une convention collective ont aussi contribué au creusement des inégalités.

Le phénomène des travailleurs et des travailleuses pauvres est une manifestation navrante d'une politique de réduction des coûts de la main-d'œuvre appliquée de manière exagérée

par les dirigeants et dirigeantes d'entreprise. Un travailleur ou une travailleuse pauvre est une personne qui travaille à temps plein et dont le revenu annuel est inférieur au seuil de faible revenu. Comment peut-on concevoir, en 2016, dans une société riche comme la nôtre, que des hommes et des femmes qui fournissent un effort de travail important soient toujours dans une situation précaire et n'arrivent pas à gagner suffisamment d'argent pour combler leurs besoins essentiels? Pire encore! Ce sont les parents de familles monoparentales, les minorités visibles et les personnes immigrantes qui sont les plus à risque de vivre sous le seuil de la pauvreté, même en travaillant à temps plein. Alors qu'en général l'emploi est considéré comme un moyen d'échapper à la pauvreté, ce phénomène constitue une ombre au tableau... C'est pourquoi la syndicalisation des milieux de travail est si importante pour faire pression sur les employeurs pour de meilleures conditions de travail.

Au lieu de laisser la création d'emplois aux aléas du libre marché, les gouvernements gagneraient à intervenir plus fermement en investissant dans les secteurs privé et public et en mettant sur pied une réelle politique industrielle durable. Les politiques en matière d'emploi doivent aussi accorder une place de choix à la lutte contre la discrimination de plusieurs groupes de personnes, soit les jeunes, les personnes autochtones, les personnes immigrantes, les personnes handicapées, les minorités visibles et les femmes, de même qu'aux mesures visant la déprécarisation de l'emploi.

2.2 POUR UN MOUVEMENT SYNDICAL FORT

En dérégulant le marché du travail, les gouvernements ont déplacé le rapport de force du côté des entreprises, entraînant un déclin du pouvoir des syndicats. Alors que ce recul a donné des résultats tragiques aux États-Unis, le maintien relatif de la présence syndicale au Québec a limité les dégâts au chapitre des inégalités.

C'est en raison de notre capacité à lutter contre les inégalités sociales que les gouvernements néolibéraux, autant à Québec qu'à Ottawa, cherchent à saper les bases mêmes du syndicalisme. Les exemples en la matière abondent. Uniquement au Québec, pensons à la modification de l'article 45 du Code du travail en ce qui a trait à la sous-traitance; à la violation du droit d'association des travailleurs et des travailleuses agricoles; à la restructuration des régimes de retraite dans le secteur municipal; à la modification du régime des relations de travail dans le secteur municipal; aux multiples lois spéciales de retour au travail; aux restrictions au droit de grève ainsi qu'aux décrets des conditions de travail dans le secteur public. Le mouvement syndical a réussi à contrer plusieurs attaques au cours des dernières années, mais force est de constater que les acquis sociaux sont constamment remis en question. Soulignons également que les gouvernements refusent d'adapter le Code du travail aux nouvelles réalités du marché du travail afin de permettre à davantage de travailleurs et de travailleuses de jouir des fruits de la syndicalisation. Cela empêche le mouvement syndical de jouer pleinement son rôle et de conséquemment contribuer à la réduction des inégalités sociales.


2.3 UNE HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

Plusieurs études démontrent que l'augmentation du salaire minimum contribuerait à diminuer les inégalités de revenus de façon significative. Or, le salaire minimum actuel au Québec ne s'élève qu'à 10,75 \$, ce qui n'est pas suffisant pour vivre décemment. En effet, de plus en plus de ménages ayant un emploi faiblement rémunéré n'arrivent pas à sortir la tête hors de l'eau et ont de plus en plus recours aux banques alimentaires. La FTQ ne peut tolérer de vivre dans une société où le travail enferme les travailleurs et les travailleuses dans une spirale d'endettement et de pauvreté: elle a donc agi.

C'est dans le cadre de la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses de mai 2016, journée symbolique s'il en est une, que le lancement officiel de la campagne *Minimum 15 \$* de la FTQ a eu lieu. Cette dernière vise à faire la promotion d'une augmentation graduelle du salaire minimum jusqu'à 15 \$ l'heure afin de rehausser le pouvoir d'achat et la qualité de vie des moins fortunés. Contrairement à l'idée reçue, les personnes qui sont rémunérées au salaire minimum ne sont pas forcément aux études: plusieurs travaillent à temps plein et sont âgées de plus de 25 ans. Qui plus est, considérant que les femmes composent la majorité (soit près de 57 %) de la main d'oeuvre rémunérée au salaire minimum, une lutte pour la hausse du salaire minimum s'inscrit aussi dans une lutte pour l'égalité.

Les sorties publiques répétées de la centrale ont porté ses fruits: un débat large et public est en cours. Mais pas tous partagent le même avis sur la question. Évidemment, les représentants patronaux se sont insurgés dès le





départ en qualifiant la hausse de catastrophique. Un économiste a même utilisé le terme « bombe atomique » pour décrire le scénario catastrophe de l'impact d'une telle hausse sur l'emploi. Malgré leur criante exagération, il n'y a pas de consensus parmi les nombreuses études sur la question des pertes d'emplois résultant d'une hausse du salaire minimum. D'ailleurs, les dernières hausses de 50 ¢ (2008 à 2010) du gouvernement libéral, qui jugeait alors qu'un rattrapage était nécessaire, n'ont pas engendré les effets catastrophiques annoncés sur l'emploi. Au contraire, l'emploi et les heures travaillées ont continué à progresser, faisant la preuve que notre proposition de hausse du salaire minimum est réaliste.

Par ailleurs, les préoccupations des PME face à l'augmentation du salaire minimum sont tout à fait légitimes. C'est pourquoi la FTQ propose d'échelonner la hausse sur un horizon maximal de 5 à 6 ans, soit une hausse de 70 ¢ par année, ce qui est fort raisonnable. De plus, les sommes additionnelles dont disposeront ces travailleurs et ces travailleuses seront directement réinvesties dans l'économie locale et non dans des paradis fiscaux à l'étranger.

Un salaire minimum à 15 \$ l'heure, ce n'est pas une panacée. Toutefois, c'est un important pas vers l'avant pour réduire les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.

2.4 UN MEILLEUR ACCÈS À LA LOI SUR LES DÉCRETS DE CONVENTION COLLECTIVE

Une autre manière efficace de lutter contre les inégalités générées par la précarité dans les milieux de travail serait

d'élargir à d'autres secteurs la *Loi sur les décrets de convention collective* pour qu'elle soit toujours pertinente aujourd'hui. Créée en 1934, avant même l'entrée en vigueur de la *Loi sur les relations ouvrières*, cette loi permet au gouvernement québécois, de façon générale, d'étendre certaines dispositions d'une convention collective à l'ensemble des entreprises d'un même secteur et dans une région donnée. L'extension d'une convention collective découlant de ce processus pourrait, par exemple, permettre à des milliers de travailleurs et de travailleuses actuellement non syndiqués d'avoir accès à des avantages sociaux (ex. : régime d'assurance collective ou régime de retraite) lesquels, considérant la petite taille de l'entreprise où ils travaillent, ne leur seraient jamais accessibles autrement. Ainsi, les personnes travaillant dans des secteurs comme la restauration, le commerce de détail ou dans des établissements comme des dépanneurs et des agences de placement, pour ne nommer que ceux-ci, pourraient bénéficier de bien meilleures conditions de travail. La FTQ, qui représente de nombreux membres couverts par les décrets existants, considère que cette loi recèle un énorme potentiel en matière de lutte contre les inégalités.

2.5 UNE BONIFICATION DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

C'est toujours dans le but de défendre l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, syndiqués ou non, que la FTQ propose d'importantes améliorations à la *Loi sur les normes du travail*. Plusieurs

mesures auraient pour effet de freiner la précarité dans les milieux de travail. Par exemple, hausser le nombre de semaines de vacances payées et le nombre de congés pour maladie ou pour la conciliation travail – famille; obliger les employeurs à rendre disponibles les avantages sociaux aux personnes salariées à statut précaire (employés et employées temporaires, à temps partiel, etc.); encadrer plus fermement les agences de placement temporaire; appliquer le taux majoré pour les heures supplémentaires après chaque quart de travail de huit heures plutôt que sur une base hebdomadaire, etc.

Pour lutter contre les inégalités basées sur l'âge et contrer la progression des clauses de disparité de traitement (dites clauses « orphelin ») basées sur la date d'embauche dans les conventions collectives, la FTQ a milité pour des changements législatifs, lesquels sont entrés en vigueur en 2001. Ces dispositions de la *Loi sur les normes du travail* s'appliquent entre autres sur le salaire, les vacances et les périodes de repos. Mais l'intention du législateur était clairement de ne pas y assujettir les régimes de retraite et les assurances collectives. Or, au cours des dernières années, on observe dans les conventions collectives une hausse des clauses de disparité de traitement touchant les régimes de retraite et les assurances collectives. Cette tendance est particulièrement inquiétante.

De telles situations surviennent surtout dans les milieux de travail où les régimes à prestations déterminées sont déficitaires et où les négociations sont difficiles. Afin de limiter leurs engagements financiers futurs et de réduire les risques, les employeurs proposent souvent l'instauration d'un

régime de retraite à cotisation déterminée pour les nouvelles embauches, ce qui affecte surtout les jeunes. Selon un rapport du Bureau du surintendant des institutions financières, le nombre de participants et de participantes à un régime de retraite à deux vitesses aurait explosé depuis dix ans dans le secteur privé au Canada. En 2004, il n'y avait que 18 000 personnes participant à ce type de régime, comparativement à 581 000 en 2014⁷. La situation va vraisemblablement se détériorer au cours des prochaines années.

Devant l'ampleur du phénomène et en raison des contraintes financières liées au test de solvabilité⁸, les parties patronale et syndicale ont convenu de changer la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* afin de libérer les employeurs de cette obligation. Désormais, les employeurs n'ont plus de raison de recourir à des clauses de disparité de traitement sous prétexte d'un financement trop contraignant. S'ils le font, ce sont pour des raisons idéologiques. Pourtant, les syndicats doivent continuer de se battre bec et ongles pour protéger leur régime de retraite à prestations déterminées. Il faut mettre un frein à ces injustices.

Il va sans dire que ces clauses créent des inégalités au sein des milieux de travail et minent l'esprit de solidarité entre les travailleurs et les travailleuses. C'est pourquoi la FTQ a adopté, en 2010, une déclaration de politique

sur la retraite qui, à ce sujet, recommandait «aux syndicats affiliés de refuser l'introduction de toute clause de disparité de traitement (clause dite "orphelin") et revendiqu[ait] des amendements législatifs pour interdire ce type de pratiques⁹». La FTQ fait présentement campagne en faveur d'une intervention législative pour parachever le travail initié en 2000. C'est une question de respect du principe d'équité

intergénérationnelle, mais surtout de celui affirmant qu'à travail égal, salaire égal.

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* est le seul outil de protection légale pour la majorité des personnes salariées au Québec, la FTQ estime qu'il est grand temps de la bonifier pour tenir compte des nouvelles réalités du marché du travail et pour réduire les inégalités.

Propositions du plan d'action

C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ avec l'appui des conseils régionaux et des syndicats affiliés :

- ▶ *Revendique, du gouvernement du Québec, une stratégie de développement économique cohérente et structurante dont l'objectif prioritaire sera la création d'emplois de qualité; qu'elle prenne appui sur des mesures plus interventionnistes, ayant une composante sectorielle forte (forêt, technologies vertes, transport collectif, etc.) pour aider tous les secteurs d'activités à relever leurs défis respectifs (ex. : modernisation, innovation, restructuration, etc.);*
- ▶ *Demande aux gouvernements de mettre fin aux attaques visant le mouvement syndical et de s'assurer que les lois du travail accordent un meilleur équilibre des forces entre les employeurs, les travailleurs, les travailleuses et leurs syndicats et aplanissent les obstacles à la syndicalisation;*
- ▶ *Poursuive les campagnes pour l'obtention d'un revenu décent et collabore sur le terrain avec les autres organisations sur ce sujet;*
- ▶ *Facilite l'accès à la Loi sur les décrets de convention collective afin que davantage de travailleurs et de travailleuses, particulièrement dans les milieux de travail précaires et des petits établissements (ex. : résidences pour personnes âgées, dépanneurs, etc.), puissent bénéficier de meilleures conditions de travail;*
- ▶ *Revendique une bonification de la Loi sur les normes du travail afin de prendre en compte les nouvelles réalités du marché du travail et de lutter contre la précarisation de l'emploi, par exemple par des dispositions précises pour mieux encadrer les statuts d'emploi;*
- ▶ *Réclame auprès du gouvernement du Québec des amendements législatifs pour interdire toute clause de disparité de traitement pour les assurances collectives et les régimes de retraite dans les conventions collectives.*

7. BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADA, *Régimes de pension agréés (RPA) et autres types de véhicules d'épargne – Couverture au Canada*, [En ligne] [www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/FS_RPP_2016.pdf] (Consulté en octobre 2016).

8. Test de solvabilité : à partir de l'hypothèse où l'on ferme le régime de retraite sur-le-champ, on calcule la valeur de l'actif du régime ainsi que la valeur de son passif (promesse de rente). Si un déficit apparaît, il devait être corrigé par des versements faits par l'employeur sur une période habituelle d'environ cinq ans.

9. FTQ, *Pour un Québec qui nous ressemble et qui nous rassemble – Déclaration de politique sur la retraite*, 29^e Congrès, 29 novembre au 3 décembre 2010, Montréal, p. 7.



PARTIE 3

Pour développer notre rapport de force : éducation syndicale et action politique

3.1 NOS VALEURS ET L'ACTION POLITIQUE

La lutte contre les inégalités sociales fait partie de nos gènes. Elle est à la fondation même du mouvement syndical, lequel s'est développé d'une part pour obtenir un partage équitable des gains de productivité découlant de notre travail et, d'autre part, pour contrer un système économique qui génère beaucoup d'inégalités sociales.

Des actions concrètes s'attaquant aux inégalités ont été énoncées précédemment. Des résolutions déposées par les syndicats locaux à ce 31^e Congrès viseront à en corriger certaines. Le champ d'action et d'intervention syndical est vaste, car nous visons à transformer en profondeur nos milieux de travail et de vie ainsi que la société québécoise.

Notre action politique, qui n'est pas partisane, vise l'instauration d'une société plus juste, égalitaire, démocratique et solidaire. Certes, des personnes parmi nos membres militent au sein de partis politiques et c'est tant mieux ! Elles peuvent ainsi porter nos valeurs et nos revendications qui visent à s'attaquer aux inégalités sociales et à améliorer les conditions de travail et de vie du plus grand nombre.

Depuis le dernier congrès, l'action politique a été au cœur de nos pratiques syndicales. Dans la lutte globale de la FTQ pour contrer le discours de la droite, des outils d'information et de sensibilisation ont été développés, notamment pour contrer les préjugés qui

affectent non seulement le milieu syndical, mais aussi les groupes les plus démunis de la société. Des campagnes ont été mises en œuvre par des syndicats affiliés afin de rejoindre les membres, de les écouter et de trouver avec eux des moyens de les impliquer et de les mobiliser davantage dans cette lutte contre les inégalités. Car il est essentiel que les militants et les militantes se sentent directement concernés par les grands enjeux sociaux et politiques, qu'ils adhèrent aux valeurs qui guident les actions du mouvement syndical et, mieux encore, les fassent connaître.

Alors que plusieurs porte-paroles politiques et médiatiques influents tentent de réduire la portée de nos revendications à des caprices de travailleurs et de travailleuses privilégiés, autrement dit des « gras durs », la FTQ, ses conseils régionaux et ses syndicats affiliés doivent s'atteler à la tâche pour mettre en évidence que nos actions et nos revendications bénéficient à tous et à toutes.

Une action politique durable implique que nous soyons capables d'analyser diverses réalités et de proposer des solutions. L'éducation politique est donc essentielle et elle doit viser, d'abord et avant tout, à développer la capacité d'analyse des membres pour que ces derniers puissent effectuer des choix réfléchis.

3.2 UN PROJET DE SOCIÉTÉ À FAIRE CONNAÎTRE

Le projet de société de la FTQ est la somme de toutes les grandes positions de la centrale qui se sont traduites, au fil des ans, en déclarations de politique ou en résolutions adoptées dans les congrès. Bien sûr, nos préoccupations premières concernent le monde du travail, mais elles sont loin de se limiter à ce champ d'action. Nous avons aussi pour mission fondamentale de lutter contre les inégalités sociales.

On tient trop souvent pour acquis que la majorité des membres connaissent ce projet de société. Or, ce n'est pas forcément le cas, particulièrement pour les nouveaux membres syndiqués. Pour atteindre nos objectifs sociétaux, notre projet de société doit être bien connu, compris et davantage mis en évidence. Mais, comment le présenter, comment faire en sorte que les membres en soient suffisamment fiers et fières pour le porter, le faire connaître et le défendre ?

Propositions du plan d'action

C'est pourquoi il est proposé aux membres délégués à ce 31^e Congrès que la FTQ, les conseils régionaux, les syndicats affiliés ainsi que les syndicats locaux :

Déclarent, d'entrée de jeu, que l'action politique est une fonction essentielle de l'action syndicale afin que tous les militants et les militantes deviennent des agents de changement dans la société québécoise;

Assurent la circulation de l'information

- ▶ En actualisant le projet de société de la centrale afin d'y inclure les nouveaux enjeux sur lesquels nous avons avancé durant les dernières années;
- ▶ En le diffusant largement dans nos rangs par différents moyens (écrit, audiovisuel, médias sociaux, etc.);
- ▶ En prenant tous les moyens pour faire connaître les outils dont nous disposons qui peuvent servir à l'action et à l'éducation politique;

Offrent de la formation syndicale portant sur l'éducation politique

- ▶ En développant des outils et des approches pédagogiques pour aborder les contenus politiques dans les formations syndicales;
- ▶ En formant les formateurs et les formatrices sur l'animation des débats politiques;

Construisent des solidarités

- ▶ En amorçant des campagnes ou des mouvements autour de grands dossiers qui ont pour objectif de réduire les inégalités sur le marché du travail;
- ▶ En participant aux grandes luttes initiées par les mouvements sociaux et qui visent à réduire les inégalités sociales;
- ▶ En informant et en mobilisant les membres sur ces enjeux et sur les actions qui les accompagnent.





